

Place au **vélo** dans les **logements sociaux** !



Alvéole Plus propose un service de **conseil** et des **cofinancements** pour installer des **stationnements sécurisés et abrités pour les vélos** dans l'habitat social !

Des **formations à la mobilité à vélo** sont également proposées pour les habitants.

Pourquoi rejoindre le programme Alvéole Plus ?



Selon une étude du Cerema (2018), les résidents du parc social sont **moins motorisés** et **utilisent davantage les transports en commun ou la marche**. Leurs **déplacements** sont **moins fréquents** et les **distances parcourues réduites**. En proposant des stationnements sécurisés et abrités pour les vélos, **vous encouragez à développer le vélo, un mode de transport économique**. Le vélo permet ainsi à vos résidents de réduire leur facture énergétique, d'accéder aux réseaux de transports en commun depuis des quartiers parfois isolés, et de **leur faciliter l'accès à un emploi**.



Votre rôle en tant que bailleur social évolue pour intégrer ces nouveaux enjeux et **prendre en compte le parcours de vie de vos résidents** dans sa globalité. Dans cette démarche, la question des mobilités est une priorité.



Développer la pratique du vélo s'inscrit également dans une **démarche proactive**, vous permettant d'**anticiper les politiques de demain** : les **territoires** rédigent des plans vélos et **vous incitent à développer de nouvelles mobilités**.

L'objectif du programme est de développer d'ici fin 2024 le stationnement vélo au sein des résidences de l'habitat social en proposant le financement de 3 services :

1



Conseil

Bénéficiez d'une prestation de **conseil express** avec un conseiller pour vous aider à élaborer un projet de stationnement qualitatif. **Un seul accompagnement par bénéficiaire.**



Prise en charge à 100 %

2



Stationnement

Bénéficiez d'une prime pour financer l'installation d'emplacements sécurisés et abrités pour les vélos dans vos immeubles d'habitation, résidences et foyers (versée une fois le projet terminé).



Prise en charge jusqu'à 50 %*

*40 % hors ZFE-m

3



Formation

Levez les barrières à l'usage du vélo en mettant en place des formations (vélo-école, remise en selle) ou des ateliers de mécanique vélo auprès de vos résidents.



Prise en charge à 100 %

Plus d'informations sur les modalités :
www.alveoleplus.fr